

Syndicat mixte du Point Fort

DECISION DE BUREAU N°2024-03

Séance du vendredi 23 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois août à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le vingt-quatre juillet 2024, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent Pien, Président.

Etaient présents : M. Follain, M. Lhullier, M. Quinette, M. Javalet, Mme Hérout, Mme Clément, M. Pien

Etaient absents / excusés : M. Varin, M. Gilles

Nombre de membres en exercice : 9 Présents et représentés : 7 Votants : 7

Objet : Marché n° PA 2024/03 – Travaux de modernisation des 10 déchèteries

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 23 août 2024,

A l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort,

DECIDE d'autoriser le Président à signer le marché cité en objet, comprenant 2 lots attribués par marchés séparés :

- **Lot N°1 « Terrassement, Génie civil, VRD et signalisation » à la société COLAS FRANCE, pour un montant de 226 395 € HT soit 271 674 € TTC,**
- **Lot N°2 « Mise en sécurité des quais, fourniture et pose d'équipements de déchèterie » à la société SEETECH SARL, pour un montant 493 325.71 € HT soit 591 990.85 € TTC.**

Fait à Cavigny, le 23 août 2024

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 2 SEP. 2024

Mis en ligne le : - 2 SEP. 2024